

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Arrêté du 29 février 2008 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2008 aux concours pour le recrutement d'officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes (femmes et hommes)

NOR : *DEVL0804641A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, en date du 29 février 2008, le nombre de places offertes au titre de l'année 2008 aux concours externe et interne pour le recrutement d'officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes est fixé à 8.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

- concours externe : 2 ;
- concours interne : 6.